

Image not found or type unknown



Quotas pour un club de sport

Par **Marco**, le **15/09/2010** à **17:52**

Bonjour,
Je me permets de vous contacter afin de résoudre un problème. J'exerce un sport dans une ville où je ne suis pas résident. La mairie a eu l'idée de mettre en place des quotas afin de réguler les adhérents de ce club : à savoir 90 % d'adhérents de la ville et 10 % venant d'ailleurs (et donc refuser les autres inscriptions).
Ma question est simple : est-ce que cette ville a le droit de mettre en place ce genre de quota ?
Je vous remercie par avance.

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **18:28**

C'est l'exercice d'un sport dans quelle structure ?

Par **Marco**, le **16/09/2010** à **08:58**

structure (gymnase?) appartenant à la mairie,
structure administrative : club subventionné (et par les cotisations des adhérents) par la mairie avec des dirigeants élus par les adhérents
Ai-je répondu à votre question ?
Merci

Par **mimi493**, le **16/09/2010** à **12:58**

C'est donc une association de loi de 1901. Lisez les statuts : qui a le droit de devenir membre ?